L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

Bureaux: 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS.

VENDREDI, 16 NOVEMBRE 1888.

PETITES ANNONCES.

PERDUE une chienne setter irlandaise rouge, légères taches blanches sur la tête et à la poitrine. Récompense libérale à quiconque la ramènera chez M. L. Rapho, Bienville et Dauphine. 15 nov—15,16,18.

DEMANDES.

ON demande—Une femme française respectable pour prendre soin d'un petit enfant. S'adresser à F. B. Hoffman, au coin des rues Quatrième et Colisée. 13nov—1sem

ON demande—Dans un bureau, un garçon vif, actif, intelligent, désirant se rendre généralement utile; doit parler et écrire l'anglais couramment, bien connaître la ville et demeurer avec ses parents; un parlant aussi français ou allemand préféré, gages $4 par semaine avec avantage d'augmentation. S'adresser en écrivant soi-même, America, care lock box 105, N. O. City. 13nov—2f

A LOUER.

A LOUER ou à vendre—Maison et grocerie, encoignure Louisa et Craps, Troisième District. S'adresser sur les lieux. 8 nov—1 sem

A VENDRE.

A VENDRE—Grocerie et buvette coin St-Louis et Dauphine, faisant de bonnes affaires au comptant. On vend pour se retirer des affaires, c'est la seule raison. S'adresser sur les lieux ou chez Aug. Rauxet, coin Bienville et Decatur. 4 nov—tf

A VENDRE—Une charmante résidence en bois, style moderne à deux étages, coin des rues Ursulines et Prieur, avec une cuisine en bois à deux étages attenant à la propriété, grande cour, jardin avec fleurs, serre, arbres fruitiers, écurie, etc. Le tout en parfait état. S'adresser à G. A. Lanaux, 71 Decatur. 31 oct—1m

PEERLESS DYES Les meilleurs. Chez Droguistes.

AVIS AUX CREANCIERS

Drossel & May vs leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No. 24,598—Division D—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par James McCracken, syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 nov—16 21 25

J. L. Wilbur vs ses Créanciers et les Créanciers de Wilbur & Borge.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 4,110—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par William H. Renaud syndic des créanciers de cette affaire, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 nov—9 14 18

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans.—Louis Braun vs. ses créanciers—No 23,249—Division A—Ordre de Cour—Qu'une réunion des créanciers de Louis Braun insolvable, soit tenue et convoquée par devant Geo. C. Preot, notaire public en cette ville, le JEUDI 13me jour de décembre 1888 à 11 heures a. m. afin d'élire un syndic et pour voter sur toutes autres matières qui pourraient leur être légalement soumises, et que Chas. G. Ogden, Esq., avocat, pour les créanciers absents ainsi que toutes autres personnes intéressées dans cette affaire soient nommés d'assister à la dite réunion conformément à la loi.
Nouvelle Orléans, 9 novembre 1888.
Signé: THOS. C. W. ELLIS, Juge.
Pour copie conforme
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
13 nov—4t en 30 jours

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—P. C. Bennett vs ses créanciers—No 25,278—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés de Pickens C. Bennett soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et qu'il soit ordonné qu'une assemblée des créanciers soit convoquée et tenue pardevant Fred Zengel notaire en cette ville, le SAMEDI, seize jour de décembre 1888, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire, élire un syndic et voter sur toutes matières qui pourront leur être soumises et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne aussi bien que contre les biens du dit pétitionnaire soient suspendues, et que Thomas Gill Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle Orléans, 2 novembre 1888.
Signé: N. H. RIGHTOR, Juge
Pour copie conforme
JAMES D. RANKIN, Député Greffier.
11 nov—11 18 25

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans—Joseph E. Cones vs ses créanciers—No 25,[illegible]—Division C—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Joseph E. Cones soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant John R. Legier notaire, en cette ville à son bureau No 58 rue Royale le LUNDI, 26eme jour de novembre 1888, à 11 heures A. M. afin de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire d'élire un syndic et de voter sur toutes autres affaires qui pourront être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues et que F. B. Thomas Esq. avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans 17 octobre 1888
(Signé) F. A. MONROE, Juge.
Pour copie conforme
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
18 oct—5 f au 10 nov

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la Paroisse d'Orléans—Shropshire & Co. vs leurs créanciers—No 25,150—Division B—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires de la raison sociale Shropshire & Co. composée de Horace F. Shropshire Senior et Horace F. Shropshire Junior [illegible] les affaires dans la ville de la Nouvelle-Orléans soit et est par le présent acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et tenue pardevant Paul Rensch notaire en cette ville le SAMEDI 24eme jour de novembre 1888 à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires pour nommer un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient être présentées devant eux, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que Branch K. Miller Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle Orléans 18 octobre 1888.
(Signé) FRED D. KING, Juge.
Pour copie conforme
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
21 oct—31 au 24 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—No 25,290—Division A—Levèque & [illegible] vs leurs créanciers—Ordre de Cour—[illegible] comme ci-dessous demandé [illegible] propriété de Levèque & [illegible] individuellement [illegible] et Andrew [illegible] qu'une assemblée des créanciers des insolvables soit convoquée pardevant Chas. E. Upton Esq. notaire public le [illegible] jour de décembre 1888, et que toutes procédures contre la personne et la propriété des insolvables soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 2 novembre 1888.
(Signé) FRED D. KING, Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la dite Cour Division A maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
3 nov—3f au 6dc

ETAT DE LA LOUISIANE—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—William et John H. Hogan vs leurs créanciers—No 25,282—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des biens faite par les pétitionnaires sous la raison sociale William Hogan composée de William Hogan et de John H. Hogan soit et est acceptée par la Cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des créanciers soit tenue et convoquée pardevant Fred. Zengel notaire public en cette ville, à son bureau, No 61 rue du Camp en cette ville, Vendredi, 30me jour de novembre 1888, à 11 heures a. m. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires de nommer un syndic et de voter sur toutes autres matières qui pourront leur être soumises, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes aussi bien que contre les biens des dits pétitionnaires restent suspendues, et que E. D. Craig Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans 27 octobre 1888
(Signé) FRED D. KING
Juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division B siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la dite Cour Division A maintenant absent en congé.
Pour copie conforme:
Jas. D. Rankin, Député Greffier.
30 oct—3f au 30 nov.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Alfred Thompson, Henry C. Ahlers, Home Steam Laundry Co. vs leurs créanciers—Division C—No 25,308—Ordre de Cour—Que la cession des biens des pétitionnaires Alfred Thompson et Henry C. Ahlers faisant des affaires sous la raison sociale de Home Steam Laundry Company est acceptée par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion de leurs créanciers soit convoquée pardevant Benjamin Ory notaire le SAMEDI 17 novembre 1888, à onze heures A. M. afin que ce que les biens cédés dans cette affaire leur soit délivrés et un syndic soit élu et la décharge de dette des dits pétitionnaires soit considérée et de voter sur toutes autres affaires qui peuvent leur être soumises à cette réunion et que dans l'intervalle toutes les procédures contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires en dire ra son sociale, soient suspendues.
Nouvelle Orléans, 3 novembre 1888.
(Signé) FRED. D. KING Juge.
Pour copie conforme.
JAS. D. RANKIN, Député greffier.
6 nov—3f au 17 nov

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Conway & Carter et membres vs leurs créanciers—No 25,318—Division A—Ordre de Cour—Que la cession des propriétés des pétitionnaires la raison commerciale de Conway & Carter et de Constant Conway et Lemuel A. Carter individuellement et comme membres de la dite raison soit et est par le présent acceptée au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une assemblée de créanciers soit convoquée et tenue pardevant Andrew Hero, Jr. notaire en cette ville, le LUNDI, 10me jour de décembre 1888, à 11 heures A. M. pour prendre en considération et déterminer sur les affaires des dits pétitionnaires élire un syndic et voter sur toutes autres affaires qui pourraient leur être présentées, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre la personne et les propriétés des dits pétitionnaires soient suspendues; et que Ambrose Smith, avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nlle-Orléans, 5 novembre 1888.
(Signé): N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme:
JAS. D. RANKIN, Député Greffier.
8 nov—3f au 10 déc

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTE PAR LE MARSHAL DES ETATS UNIS.

Lion R. Levy vs. I. K. Levy fils, et Lion R. Levy vs. I. K. Levy & fils et autres—Nos 11,751 et 11,752.

Dans la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU DE DEUX WRITS DE FIERI FACIAS, à moi adressés, dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, vingt-septième jour de novembre 1888, à midi, au local No 17 rue Chartres, dans la ville de la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-après, à savoir:

Tout le contenu du magasin No 17 rue de Chartres, comprenant des Dry Goods, Notions, Jouets, etc., etc., ensemble avec le magasin, fournitures, vitrines, tables, chaises, meubles de bureau, etc., etc., le tout d'après un inventaire enregistré dans mon bureau.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 14me jour de Novembre 1888.
GEO. MOORMAN,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
14 nov—14 17 21 21 27

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de Jacob Bernard et Elizabeth Schen, son épouse.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,392—Division C—Attendu que John Schen a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feus Jacob Bernard et Elizabeth Schen son épouse, décédés intestats: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 nov—16 21 25

Succession de Mme Mary J. Cobb.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,092—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par John P. Hawkins, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
16 nov—16 21 25

Succession de Jean Marie Tupery.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,290—Division E—Attendu que Jean Philippe Menendez a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'exécuteur testamentaire datif dans la succession de feu Jean Marie Tupery, décédé, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
15 nov—15 20 24

Succession de Mme Christine O'Connor.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No. 24,367—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Clara Vatter, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 nov—14 18 23

Succession de Joseph Yates.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 24,989—Division B—Attendu que Jno. B. V[illegible] administrateur public, a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Joseph Yates décédé intestat avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
14 nov—14 18 23

Succession de Mary Hecker, veuve de Henry Hemmerling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans. No 25,343—Division B—Attendu que Joseph Berger a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Mary Hecker veuve de Henry Hemmerling décédé intestat: avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à ladite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
9 nov—9 14 18

Succession de Jacob Kenner ou Kerner.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,320—Division E—Attendu que Mme Mary Kerner a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jacob Kenner ou Kerner décédé intestat, avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner, d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
7 nov—7 11 16

Succession de William H. Buck.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No 25,122—Division B. Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par E. A. [illegible] administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E[illegible], Greffier.
10 nov—10 15 18

Succession de Henry Uihoff.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans. No 25,[illegible]—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'il en ont) pour lesquelles le compte présenté par [illegible] administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
E. A. LUMINAIS, Greffier.
13 nov—13 18 23

21me Etat de Situation Annuel
—DE LA—
Compagnie d'Assurances Germania
De la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT aux exigences de la charte la compagnie publie l'exposé suivant pour l'année finissant le 31 décembre 1887:

Primes sur incendie		$183,534 79
Primes sur mers		3,229 87
Primes sur rivières		1,189 34
Totales primes		$187,954 00
A ajouter Risques non expirés de 1886		37,801 16
Total		$225,755 16
A ajouter Intérêt, profits et pertes	$33,077 66	
Moins appointements et dépenses générales	12,224 12	
		20,853 54
Fonds de surplus de 1886		19,367 02
Total		$265,975 72
Pertes payées—		
Sur primes d'incendie	$84,478 00	
Sur primes de mers	3,148 62	
Sur primes de rivières	1,756 17	
	$89,372 81	
Compte de réassurances	34,630 77	
Primes remboursées et commissions	45,885 87	
Taxes d'Etat et de ville, Bureau des Underwriters, corps de sauvetage souscriptions	6,923 77	
		$176,813 22
Total		$89,162 50
Réserve pour—		
Primes non expirées	$37,116 53	
Pertes non payées	12,648 95	
Dividende 5 0/0 déclaré en juillet 1887	10,000 00	
Dividende 5 0/0 déclaré en janvier 1888	10,000 00	
Fonds de surplus de 1887	19,367 02	
	$89,162 50	$89,162 50

ACTIF

Billets reçus pour primes	64 00
Primes en collection	36,959 52
Prêts sur nantissements	9,850 50
Prêts sur hypothèques	5,925 00
Bons des Etats-Unis et d'Etat, Bons consolidés et Bons à primes de ville	99,815 00
Banques, assurances et autres stocks	20,945 00
Bâtisse 51 rue du Camp et autres propriétés foncières	69,619 34
Meubles et installation	3,367 75
En caisse et en banque	32,616 58
	$279,162 50

L'exposé ci-dessus est une copie correcte et exacte des livres de la compagnie.
(Signé) H. ZUBERBIER, Président.
J. HASSINGER, Vice-Président.
EMIL WEBER, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, à la Nouvelle-Orléans, ce 13me jour de janvier 1888.
W. O. HART, Notaire.

A une réunion du Conseil de Direction tenue le 12 courant, il a été résolu de déclarer un second dividende semi-annuel de (5) cinq pour cent, faisant 10 pour cent par an sur le fonds capital pour l'année finissant le 31 décembre 1887, pour être payé sur demande.

DIRECTEURS.

H. ZUBERBIER	HERM. CURTIUS
J. J. WECKERLING	J. J. LANGLES
J. HASSINGER	J. E. MERILH
P. W. DIELMAN	JOHN THORN
J. B. MEYERS	LOUIS GRUNEWALD
GEO. H. BRAUGHN	A. G. RICKS
FRANK VATTER	W. W. HUCK
	C. B. FISCHER

15 jan—1m

Souscription ouverte à "L'Abeille"

Pour venir en aide à M. Charles Testut que le grand incendie du 21 septembre, rue Tremé, a jeté à la rue—après la destruction de ses effets.

Société Hospitalière	$5 00
M. M***	5 00
Léon Queyrouze	3 00
Veuve Ch. Boudousquié	2 00
A. H.	2 00
M. Lafargue	1 00
M. F. T.	1 00
Un compatriote. H. M***	1 00
A. Anglade	1 00
Mad. Ve Bausset	1 00
Un Gascon. E. A***	2 00
A. J. Giuranowich	2 00
L. A. Ch****	1 00
J. J. R****	5 00
"Le Vieux Salomon"	3 00
Rose et Casimir	1 00

ATTRAIT SANS PRECEDENT!

PLUS DE DEUX MILLIONS DISTRIBUÉS.

L.S.L.

Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane

Incorporée par la Législature en 1868, dans un but de charité et pour aider au développement de l'enseignement public.

La création de la Compagnie a été ratifiée, par un vote populaire énorme, et reconnue par la présente Constitution de l'Etat, adoptée le 2 décembre 1879.

Les grands tirages extraordinaires ont lieu semestriellement (Juin et Décembre) et **les grands tirages à numéros simples** ont lieu tous les autres dix mois de l'année, et ont tous lieu en public, à l'Academie de Musique, à la Nouvelle-Orléans.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de toutes les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-simile de nos signatures.

G. T. Beauregard
J. A. Early
COMMISSAIRES.

TIRAGE COLOSSAL
—A—
L'ACADÉMIE DE MUSIQUE,
NOUVELLE-ORLEANS,
MARDI, 18 DEC, 1888

GROS LOT:
$600,000

100,000 Billets à Quarante Dollars. Demi-Billet $20; Quart de Billet $10 00; Huitième de Billet $5; Vingtième de Billet $2; Quarantième de Billet $1.

LISTE DES LOTS:

1 Lot de	$600,000,	soit	$600,000
1 Lot de	200,000,		200,000
1 Lot de	100,000,		100,000
1 Lot de	50,000,		50,000
2 Lots de	25,000,		50,000
5 Lots de	10,000,		50,000
12 Lots de	5,000,		60,000
25 Lots de	2,000,		50,000
100 Lots de	800		80,000
200 Lots de	400,		80,000
500 Lots de	200,		100,000

PRIX D'APPROXIMATION:

100 Lots de $1,000, soit	$100,000
100 Lots de $800,	80,000
100 Lots de $400,	40,000

Trois numéros de terminaison.

99 Lots de $800, soit	$79,200
99 Lots de $400,	39,600

Deux numéros de terminaison.

900 Lots de $200, soit	$180,000
900 Lots de $200,	180,000

3,146 Lots se montant à ... $2,118,800

NOTE.—Les billets gagnant de gros lots n'ont pas droit à d'autres lots si leurs deux derniers chiffres sont les mêmes que ceux des billets gagnant le gros lot.

☞ Pour les prix à payer par les CLUBS, ou pour tout renseignement que l'on voudrait avoir, s'adresser au soussigné. Votre écriture devra être distincte et la *Signature lisible*. On s'assurera un service plus rapide de la Poste en envoyant une enveloppe portant l'adresse en plein. Remises par Postal Notes, Express Money Order, ou change de New York, dans des lettres ordinaires. Monnaie courante par l'Express [à nos frais]. S'adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.

Adresser vos lettres enregistrées à
La New Orleans National Bank, New Orleans, La.

RAPPELEZ-VOUS que la présence des généraux Beauregard et Early, qui sont chargés des tirages, est une garantie de la parfaite loyauté qui préside à la distribution des lots. Les chances sont égales pour tous. Personne ne saurait prévoir le numéro qui tire un lot.

RAPPELEZ-VOUS que le paiement de tous les lots est GARANTI PAR QUATRE BANQUES NATIONALES DE LA NOUVELLE-ORLÉANS, et que les billets sont signés par le président d'une institution dont les droits, inscrits dans une charte, sont reconnus par les tribunaux les plus élevés. Défiez-vous donc des contrefaçons et des plans anonymes.

VENTES POUR TAXES D'ETAT

NLLE-ORLEANS, Lne., 15 Nov. 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs. COHN & FEIBLEMAN, Débiteurs Délinquants pour Taxes, Premier District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 27 novembre 1888, à 12:30 heures p. m., la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$126 00
Taxes pour l'année 1887	75 00
Taxes pour l'année 1886	46 80
Taxes pour l'année 1885	30 00
Taxes pour l'année 1884	150 00

A savoir: sur les lieux Nos 70 et 72 rue Commune—
1. Le contenu des magasins Nos 70 et 72 rue Commune, consistant en vêtements faits pour hommes, etc., installations, etc.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.
Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.
C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 16nov—16,20,24 27

NLLE-ORLEANS, Lne., 15 nov. 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs. J. VAHLMANN, Débiteur Délinquant pour Taxes, Premier District paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 27 novembre 1888, à 11:30 heures a. m., la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$9 00
Taxes pour l'année 1887	9 00
Taxes pour l'année 1886	9 00
Taxes pour l'année 1885	9 00
Taxes pour l'année 1884	9 00

A savoir: sur les lieux No 111 rue Baronne.
1. Le contenu du magasin No 111 rue Baronne, consistant en bijouterie, etc. installations, etc.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.
Conditions—comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.
C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 16 nov—16,20 24,27

NLLE-ORLEANS, Lne., 15 Nov. 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs. H. POHLMAN & Fils, Débiteurs Délinquants pour Taxes, Premier District, Paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 27 novembre 1888 à 1:30 heure p. m. la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$22 10
Taxes pour l'année 1887	131 10
Taxes pour l'année 1886	120 00

A savoir, sur les lieux No 71 rue Tchoupitoulas.
1. Le contenu du magasin No 71 rue Tchoupitoulas, consistant en groceries, vins, liqueurs, etc.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur.
Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.
C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, Paroisse d'Orléans. 16 nov—16,20,24,27

NLLE-ORLEANS, Lne., 15 Nov. 1888.
ETAT DE LA LOUISIANE vs. C. BELL, Débiteur délinquant pour Taxes, Premier District, paroisse d'Orléans.

EN VERTU de l'autorité dont je suis revêtu par la constitution et les lois de la Louisiane, je vendrai aux enchères publiques, au local de la saisie, sur les lieux ci-après désignés, le MARDI, 27 novembre 1888 à 10:30 heures a. m. la propriété ci-après décrite, pour assurer la perception de taxes maintenant dues à l'Etat de la Louisiane, assessées en l'année 1888 et pendant les années précédentes, avec les intérêts accrus depuis le 31 décembre de l'année pour laquelle les dites taxes ont été respectivement assessées jusqu'à complet paiement, ainsi que tous les frais, savoir:

Taxes pour l'année 1888	$30 00
Taxes pour l'année 1887	15 00
Taxes pour l'année 1886	15 00
Taxes pour l'année 1885	30 00
Taxes pour l'année 1884	45 00

A savoir: sur les lieux No 25 rue Tchoupitoulas—
1. Le contenu du magasin No 25 rue Tchoupitoulas, consistant en draps, habillements faits, etc., et installations.

Au jour fixé ci-dessus pour la vente, je vendrai telles parties de la propriété ci-dessus que me désignera le débiteur de taxes, et dans le cas où il ne désignera pas une somme suffisante de propriété, je vendrai la plus faible partie de la dite propriété qu'achètera un enchérisseur quelconque, pour le montant des taxes, de l'intérêt et des dépens dûs par le dit débiteur de taxes.
Conditions—Comptant sur les lieux en monnaie courante des Etats-Unis.
C. HARRISON PARKER,
Collecteur des Taxes d'Etat, Premier District, paroisse d'Orléans. 16 nov—16,20,24,27

OFFICIEL.

Exposé annuel du Fonds des dépenses judiciaires de la Paroisse d'Orléans pendant l'année expirant le 31 décembre 1887.

DÉPARTEMENT EXÉCUTIF, Etat de la Louisiane.

CONFORMÉMENT aux dispositions de la loi No 136 de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane approuvée le 10 avril 1880, nous SAMUEL DOUGLAS McENERY, Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, et Oscar Arroyo, Secrétaire d'Etat, après avoir examiné et comparé les timbres judiciaires qui sont nécessaires et requis par la loi pour la mise à exécution des dispositions de l'Acte précité qui sont émis sous l'autorité de l'Article 145 de la Constitution de l'Etat et qui sont actuellement entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier d'Etat, ainsi que le montant des timbres vendus, le produit de la vente et la manière dont il en a été disposé pour le compte des fonds de dépenses judiciaires de l'Etat, nous sommes arrivés à résultats suivant établi dans les livres de l'Auditeur des Comptes Publics et du Trésorier de l'Etat, et que nous certifions correct:

Montant des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes Publics, le 31 décembre 1886, d'après l'exposé déposé et enregistré dans le bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, quatre cent soixante-huit mille six cent vingt neuf piastres 75 cents.	468,629 75
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes publics pendant l'année se terminant le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix huit mille six cent vingt-neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Balance des timbres judiciaires entre les mains de l'Auditeur des Comptes publics, le 31 décembre 1887, deux cent soixante-dix mille dollars	270,000 00
Montant des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1886 d'après l'exposé enregistré au bureau du Secrétaire d'Etat, le même jour, dix mille six cent six dollars, 87 cents	10,606 87
Montant des timbres judiciaires retirés par le Trésorier d'Etat des mains de l'Auditeur des Comptes Publics pendant l'année échue le 31 décembre 1887, cent quatre-vingt dix-huit mille six cent vingt neuf dollars, 75 cents	198,629 75
Montant total des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat pendant l'année échue le 31 décembre 1887, deux cent neuf mille deux cent trente six dollars, 62 cents	209,236 62
Montant judiciaire des timbres rendus par le Trésorier d'Etat, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, quatre-vingt mille six cent soixante-cinq dollars	80,665 00
Balance des timbres judiciaires entre les mains du Trésorier d'Etat, le 31 décembre 1887, cent vingt-huit mille cinq cent soixante-onze dollars, et 62 cents	128,571 62
Montant des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le fonds des Dépenses judiciaires, pendant l'année échue le 31 décembre 1887, en paiement des réclamations au ventes, savoir:	
Pour fournitures de bureaux distribués aux différents officiers de la paroisse d'Orléans, y ayant légalement droit en vertu de la loi No 132 de 1880, trois mille cent quatre-vingt-quinze dollars, et 9 cts	3,195 09
Pour salaires et rémunérations dus aux différents officiers et employés de la paroisse d'Orléans, salaires tirés du dit fonds, cent mille deux cent quarante-un dollars, et 68 cents	100,241 68
Montant total des warrants émis par l'Auditeur des Comptes publics contre le Fonds des Dépenses Judiciaires du 1er janvier 1887 au 31 décembre 1887 inclusivement, cent trois mille quatre cent trente-six dollars, et 77 cents	103,436 77

En foi de quoi nous avons apposé nos signatures officielles, accompagnées du Sceau de l'Etat de la Louisiane en la ville de Baton Rouge, ce neuvième jour de janvier A. D., 1888.
{LS}
S. D. McENERY, Gouverneur de la Louisiane.
OSCAR ARROYO, Secrétaire d'Etat.

CHEMISIER PARISIEN
E. RIGAUT,
Coupeur des premières maisons de Paris
405 Sixth Avenue, New York.
Sur mesure, 6 chemises Wamsutta, $9.
Réparation cols, devants, manchettes.
Spécialité de chemises, caleçons, gilets de flanelle. 1er sept—1 an—Dim Mar Jeu.

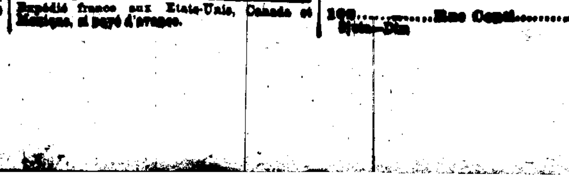

Expédié franco aux Etats-Unis, Canada et Mexique, si payé d'avance.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Dr. J. S. Carter vs. Mme Anna Lamantia et son mari.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,277—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, SAMEDI, 15 décembre, 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges et avantages y appartenant, situé et se trouvant dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues du Bassin (anciennement St-Jean), Poydras, Lafayette, (anciennement Hevia) et Remparts, (anciennement Cirque), désigné par le numéro 5, sur un plan dressé par Hugh Grant, voyer, daté le 9 mars 1838; le dit lot formant l'encoignure des rues Bassin et Lafayette et mesurant quarante-deux pieds sept pouces et cinq lignes de face à la rue Lafayette, sur une profondeur de cent pieds et face à la rue Bassin, entre lignes parallèles.

Acquis par Mme Lamantia de Joseph Terre, d'après un acte de Emile Bosny, notaire, le 20 octobre, 1882.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
14 nov—14 21 28—déc 5 12 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Mlle Julia Cox vs Arthur J. Quinn.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 25,106—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et l'Allée Commerciale, dans le premier district de cette ville, le SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre situé et se trouvant dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Erato, Clio, Jacobs, (actuellement Freret) et Solis actuellement Locust, le dit lot étant désigné par le No onze [11] dans l'îlet No quinze et mesurant trente-deux pieds de face à la rue Solis, actuellement la rue Locust, sur cent vingt six pieds, sept pouces et deux lignes de profondeur entre lignes parallèles et égales, le tout d'après un plan dressé par A. S. Phelps, voyer, daté le 5 février 1846 et déposé au bureau de Jules Mossy, ex notaire en cette ville, et tous les droits y appartenant en quelque sorte que ce soit.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
13 nov—13 20 27—déc 4 11 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

J. B. Renard vs Victor J. Déjan.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 24,088—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Place Commerciale, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un certain lot de terre ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges qui y appartiennent, situé dans le premier district de cette ville dans l'îlet borné par les rues Carondelet, Girod, Lafayette et Baronne désigné par le numéro 8, sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer, le 9 janvier, 1844 et déposé au bureau de Edwin Floyd, alors notaire public en cette ville, comme plan No 100; le dit lot mesure vingt trois pieds de face à la rue Girod sur cent vingt huit pieds onze pouces trois lignes de profondeur entre lignes parallèles, et à l'usage d'une allée commune qui est contiguë au dit lot sur le côté vers la rue Carondelet ouvrant sur la rue Girod sur quatre pieds de large sur cinquante pieds de profondeur.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
15 oct—15 22 29—nov 5 12 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

A. M. Lamotte vs Andrew Henderson.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,168—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre Gravier et la Commercial Place dans le Premier District de cette ville le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-dessous décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre désignés par les numéros treize et quatorze d'après une esquisse de W. H. Seymour, situés dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet 215 compris entre les rues Madison, Monroe, DeArmas et La Levee, anciennement désigné comme l'îlet No trente (30) de McDonoghville sur un plan dressé par L. H. Pilié, voyer et déposé au bureau de Charles F. Fortier ex notaire en cette ville à l'îlet le plan No trente (30) de son livre de plans No un (1), et actuellement désigné comme îlet No 215 d'après une esquisse enregistrée au bureau de Wm. H. Seymour lesquels lots de terre mesurent, en mesure française trente pieds (30) de face chaque à la rue Monroe sur cent vingt pieds (120) plus ou moins de profondeur. En un seul lot ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—nov 6 13 20 27—déc 1er

ANNONCE JUDICIAIRE.

Louisiana Homestead Association vs M. et Mme Wm. Kneale.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans, No 2[illegible]087—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs 72 et 74 rue St Charles entre Gravier et Commercial Place dans le premier district de cette ville le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

Deux certains lots de terre situés dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet désigné par le numéro municipal 743, borné par avenue Washington, Musique, Claiborne et Derbigny; les dits lots sont désignés par les Nos 9 et 10 sur un plan dressé par L. Bringier voyer, daté le 5 décembre 1865 déposé au bureau de J. Seghers ex notaire en cette ville, et mesurent chaque trente (30) pieds de face à l'avenue Washington sur cent vingt-six pieds (126) pieds six (6) pouces de profondeur entre lignes parallèles mesure française. Le dit lot No 10 formant le coin de l'avenue Washington et de la rue Derbigny. Ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN
Shérif Civil pour la paroisse d'Orléans
24 oct—24 31—nov 7 14 21 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Hermann Schroeder vs. Camille E. Girardey.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans.—No 25,083.—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, No 72 et 74 rue St-Charles, entre la rue Gravier et l'allée Commerciale dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits qui y appartiennent, situé dans le Quatrième District de cette ville et désigné comme lot No 10 de l'îlet No 23, compris entre les rues Constance (anciennement Live Oak), Joséphine, Magazine et St André, d'après un plan dressé par Henry Moellhausen, architecte et voyer, à la date du 24 mars 1845, et annexé pour qu'on s'y réfère à un acte passé pardevant A. Chiapella alors notaire en cette ville, le 4 avril 1845, le quel dit lot mesure, en mesure anglaise, trente et un (31) pieds onze (11) pouces cinq (5) lignes de face à la rue Constance (anciennement Live Oak) sur cent huit (108) pieds deux (2) pouces et trois (3) lignes de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisie dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans
23oct—23 30—nov 6 13 20 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif civil de propriétés de valeur rue du Canal et ailleurs, à un long crédit.

Succession de Edward S. Wurzburger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 21,937—En vertu d'un ordre de vente daté du 1er juin 1888 et d'un ordre additionnel de vente, daté du 19 octobre 1888, tous les deux à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique à la Bourse des Encanteurs, 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Alley, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir—

1° Deux certains lots de terre, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Canal, Gasquet, Broad et Dorgenois, désignés comme lots numéros treize et quatorze, sur un plan déposé en l'étude de S. Magner, ancien notaire, comme plan numéro 77 dans le livre de plan No 2. Le lot numéro treize mesure vingt quatre pieds un pouce et deux lignes de face à la rue Canal, quatre-vingt deux pieds onze pouces de largeur dans le fond sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes sur le côté vers le lot numéro quatorze et cent soixante neuf pieds sept pouces et sept lignes de profondeur sur le côté vers la rue Broad et le lot numéro quatorze mesure vingt pieds de face à la dite rue Canal sur une profondeur de cent cinquante-neuf pieds dix pouces et quatre lignes entre lignes parallèles.

2° Une certaine portion de terre triangulaire, ensemble avec toutes les améliorations, etc., qui s'y trouvent située dans l'îlet numéro 508, bornée par les rues St. Louis, Scott, Conti et Cortes, dans le deuxième district de cette ville formant l'encoignure des rues St. Louis et Scott et mesurant conformément au dit plan fait par Arthur De Armas député-voyer de ville, en date du 9 juin 1888 et déposé au bureau du shérif civil, deux cent trente pieds neuf pouces et quatre lignes de face à la rue St. Louis, cent quarante-trois pieds sept pouces et une ligne de face à la rue Scott et dans le fond deux cent soixante-onze pieds huit pouces et une ligne sur une ligne oblique et conformément au dit plan et subdivisé en cinq lots de divers mesurements irréguliers.

Conditions—Pour chacune des propriétés un quart ou plus comptant au gré de l'acquéreur et le reste en un crédit de un, deux et trois ans en billets à son propre ordre et par lui endossés, portant intérêt à raison de huit pour cent par an à partir du jour de la vente jusqu'au paiement final, garanti par hypothèque avec privilèges et lien de vendeur sur la propriété particulière pour laquelle les dits billets ont été donnés avec les clauses usuelles de garanties de non aliénande et cinq pour cent d'honoraire d'avocat que les actes de vente doivent contenir et les acquéreurs assumeront toutes les taxes dues pour la présente année 1888, en sus du prix du montant de leurs enchères sur chacune des dites propriétés.
CHAS. W. DROWN,
Shérif civil de la paroisse d'Orléans.
23 oct—23 30—nov 6 13 20 24

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.
F. GAUPP.
100..........Rue Conti..........100
Sfoid—Dim

VENTES A L'ENCAN.

PAR W. I. HODGSON.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Cottage à double corps de logis.

No 186 rue Willow entre les rues Lafayette et Cypress.

Succession de Wm. Kenny, décédé.

A l'encan. Pour du comptant.

PAR W. I. HODGSON, encanteur—Bureau No 13 rue Carondelet.—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles, près Gravier, par ordre de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis, de la dite Cour, Division A, actuellement en congé, daté le 2 novembre 1888, dossier No 4709 pour compte de la succession de William Kenny, décédé, il sera vendu à l'enchère publique.

Un lot de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Willow, Claiborne, Cypress et Lafayette, désigné par le numéro 4, lequel mesure 27 pieds de face à la rue Willow, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes parallèles. Les améliorations comprennent **un cottage en bois à double corps de logis**, recouvert en ardoises, connu comme le No 186 rue Willow et ayant quatre chambres et une citerne de chaque côté et rapportant $17 par mois.

Conditions.—Comptant en passant les titres; 10 pour cent payé comptant sur les lieux. **Les taxes de 1888 seront payées par le vendeur.**

Acte de vente pardevant Fred. Zengel, Esq., notaire, aux frais de l'acquéreur.
13nov—13,18,25—2,9,15dec

PAR J. V. GOURDAIN.

BONNE OCCASION!

Le cottage désirable et confortable situé dans le centre du deuxième district, No 218 rue St-Philippe entre les rue Villeré et Robertson.

Vente sans limite.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et la Commercial Place, il sera vendu à l'encan la propriété décrite ci-dessous, à savoir—

Un lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé et étant dans le deuxième district de cette ville borné par les rues St Philippe, Villeré, Dumaine et Robertson, faisant partie du lot désigné par le No 5 de l'îlet No 62, mesurant (mesure française) 30 pieds de face à la rue St-Philippe, sur 120 pieds de profondeur entre lignes égales et parallèles.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté, galerie et cabinet; la cuisine à deux chambres dans la cour se trouvent chambres pour laver, water works, citernes et lieux d'aisance.

Termes et conditions—Une moitié comptant, la balance à un crédit de un an avec billets portant 8 0/0 d'intérêt jusqu'à paiement final; aussi 5 0/0 frais d'avocat en cas de procédures et la propriété devra être assurée et la police transférée au vendeur. L'acquéreur assumera, au-dessus du prix d'adjudication, le paiement des taxes d'Etat et de ville de 1888 et fera un dépôt de 10 0/0 comptant sur les lieux sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Félix J. Dreyfous, notaire public, aux frais de l'acquéreur.
16nov—10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Premier District.

La belle et élégante maison de résidence double à deux étages, Nos 275 et 277 rue Magazine.

Vente pour opérer un partage.

Mme Daniel Maley vs. Mme Jennie Lampman, épouse, etc.

Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D—No 24,803.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur—Bureau No 87 rue Bienville—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St. Charles, entre l'Allée Commerciale et la rue Gravier, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division D, daté le 5 novembre 1888, et signé le 9 novembre 1888, il sera vendu à l'encan, la propriété ci-après décrite, dans l'affaire sus-mentionnée, savoir:

Un terrain avec toutes les bâtisses qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le premier district de cette ville désigné par le No 6 du carré d'îlet borné par les rues Magazine, Camp, Thalie et Melpomène, d'après un plan de R. Terriere, daté du 30 avril 1830, déposé en l'étude de H. B. Cenas, notaire, ledit terrain mesurant 31 pieds 11 pouces et 6 lignes de façade sur la rue Magazine, sur 191 pieds, 9 pouces et 7 lignes de profondeur (mesure américaine), étant la propriété acquise par ladite Mme Daniel Haley et d'autres de M. D. Gillespie par acte de partage passé pardevant Abel Dreyfous notaire, le 27 février 1867 inscrite au bureau de l'annotateur de cette ville, livre 9, folio 607.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à deux étages couverte en ardoises et ayant de chaque côté—rez de chaussée—de grands salons doubles et galerie,—au premier étage deux chambres, galerie et cabinet. La cuisine contient trois chambres aux deux étages, ainsi que dans la maison et un grand balcon et galerie à la façade. Dans les deux cours il y a des citernes un hydrant et des lieux d'aisance.

Conditions—Comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes d'Etat et de ville de 1888 et fera un dépôt de 10 pour cent comptant sur les lieux au moment de l'adjudication.

Acte de vente pardevant M. T. Ducros, notaire, aux frais de l'acquéreur.
10nov—10 17 24—déc 1 8 15

ANNONCE JUDICIAIRE.

Le cottage double formant le coin commercial des rues Annette et Girod.

Succession de Jacob Johnson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division E—No 24,902.

PAR J. V. GOURDAIN, encanteur, Bureau No 87 rue Bienville, entre Royale et Bourbon—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St Charles entre Commercial Place et la rue Gravier en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, siégeant à la place de l'Hon. Albert Voorhies, juge de la dite cour Division E actuellement en congé, daté le 19 octobre 1888 il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Annette, Girod, St-Antoine et St Jean Baptiste désigné par le No 22, mesurant 32 pieds de face à la rue Annette sur une profondeur de 129 pieds et formant le coin des rues Annette et Girod.

Les améliorations comprennent un cottage double avec deux chambres de chaque côté; un hangar dans la cour, lieux d'aisance et citerne.

Termes et conditions—Comptant.

L'acquéreur assumera le paiement des taxes d'Etat et de ville pour l'année 1888, et fera un dépôt, comptant sur les lieux, de 10 pour cent sur le montant de l'adjudication.

Acte de vente pardevant Charles Rollo, Esq., notaire public, aux frais de l'acquéreur.
20 oct—20, 27—Nov 3, 10, 17, 24

ANNONCES JUDICIAIRES.

VENTES PAR LE SHERIF

ANNONCE JUDICIAIRE.

Edward A. Cotton vs. Mme E. H. Barton et son mari E. H. Barton.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 25,144—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre la rue Gravier et Commercial Place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies, privilèges et servitudes lui appartenant, situé dans le faubourg Tremé, dans le Second District de cette ville, désigné par le numéro quatre de l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Dumaine, Roman et Prieur, sur un plan de F. N. Tourné, architecte du 21 janvier 1853, et déposé à l'étude de J. Lisbony, ancien notaire de cette ville; suivant le dit plan le lot mesure en mesure américaine, vingt-six pieds sept pouces et 4/8 de face à la rue Ste. Anne, cent vingt pieds de profondeur sur la ligne le séparant du lot numéro trois d'après le dit plan; cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes de profondeur sur l'autre côté et vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de largeur sur la ligne du fond.

2° Un autre terrain avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, les droits, voies et privilèges lui appartenant, situé dans le Second District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Ste. Anne, Roman, Prieur et Main (Dumaine), désigné par le numéro cinq sur un plan fait par Louis Surgi, daté du 15 mai 1848, et déposé à l'étude de C. V. Foulon, notaire de cette ville; le dit lot mesure, en mesure anglaise, vingt-six pieds onze pouces et 4/8 de face sur la rue Ste. Anne sur une profondeur de cent dix-sept pieds deux pouces et six lignes.

Les propriétés ci-dessus ont été acquises par la défenderesse, Mme E. H. Barton, par achat de James Simeon, conformément à un acte fait pardevant A. V. Philips, notaire, le 7 octobre 1886.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30oct—30—6 13 20 27nov—1er déc.

ANNONCE JUDICIAIRE.

David T. Weil vs. La Enterprise Ginning and Manufacturing Company de la Louisiane.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 25,135—En vertu d'un writ de saisie et vente à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St Charles, entre la rue Gravier et la Commercial place, dans le Premier District de cette ville, le SAMEDI, 1er décembre 1888, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Un certain lot de terre, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, et les droits, voies et servitudes y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Front, Nouvelle-Levée, Thalie (anciennement Benjamin) et Erato (anciennement Suzette), désigné par le numéro "Dix", mesurant vingt-quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Un certain lot de terre, avec tout ce qui y appartient, droits, voies et privilèges y appartenant, situé dans le Premier District de cette ville dans l'îlet borné par les rues Front, Nouvelle-Levée, Thalie et Erato, désigné par le numéro "Onze", et mesurant vingt-quatre pieds (24) de face à la rue Front, sur cent six pieds (106) de profondeur, entre lignes parallèles.
Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
CHAS. W. DROWN,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
30 oct—30—nov 6 13 20 27—déc 1

VENTES A L'ENCAN.

PAR MATHER & HOMES.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Deux lots de terre de valeur dans le Premier District,

Dans l'affaire de Samuel C. Thalesman vs. Mme Jennie Waters et als.

Vente pour un partage.

PAR MATHER & HOMES—WARREN HOMES, encanteur—Bureau, No 9 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu et conformément à un jugement et ordre de l'Honorable N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division D, rendu le 18 mai 1888 et signé le 24 mai 1888, Dossier No 23,764, pour effectuer un partage, à l'encan, il sera vendu—

Deux certains lots de terre situés dans le Premier district de cette ville dans l'îlet borné par les Cypress, Willow, Claiborne et Lafayette, désignés comme lots 1 et 2 sur un plan de L. H. Pilié, voyer, en date du 3 janvier 1845 et déposé en l'étude de A. Chiapella, ancien notaire, conformément au dit plan. Les dits lots mesurent chacun 27 pieds de face à la rue Willow sur une profondeur de 120 pieds entre lignes parallèles. Le lot No 1 forme l'encoignure des rues Willow et Cypress.

Les dimensions ci-dessus indiquées sont toutes plus ou moins et d'après des plans récents de Hunter Stewart, voyer, daté le 16 juin 1888, et seront montrés sur les lieux de la vente.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, le reste à un et deux ans de crédit, portant 8 0/0 d'intérêt et toutes les clauses usuelles. Les actes de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais des acquéreurs, comprenant les taxes dues et exigibles en 1888. Dix pour cent seront requis en dépôt pour assurer la vente.
13 nov—13 18 25—déc 2 9 15.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur Dans le premier district, Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Résidence double.

Succession de Mme Maria G. Awald, épouse décédée de Lawrence H. Christeson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Dossier No 25,111.

A l'encan.

PAR MATHER & HOMES—Warren Homes, encanteur, bureau, 9 rue Carondelet,—SAMEDI, 1er décembre 1888 à midi à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, en vertu et suivant un ordre de l'Honorable F. A. Monroe, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans Division C, en date du 26 octobre 1888 dossier No 25,111, pour le compte de la succession ci-dessus mentionnée, il sera vendu à l'encan—

Un terrain de valeur ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui y sont situées dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prytanée, Terpsichore, Colisée, Euterpe et la Place du Colisée, désigné par le No 5 et mesure 32 pieds de face sur la rue Prytanée et 100 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

Ensemble avec un morceau de terre de 3 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à la rue Terpsichore, sur une profondeur de 64 pieds et formant une allée pour l'usage en commun avec les autres propriétés; le tout plus ou moins et conformément à un plan fait par Hunter Stewart, voyer en date du — octobre 1888. Les améliorations consistent d'une résidence à deux étages connue par les Nos 100 et 102 rue Prytanée.

Conditions—Comptant, 10 pour cent comptant sur les lieux pour lier la vente.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
24 oct—28—nov 4 11 18 25—déc 1er.

PAR JAS P. GUINAULT.

Propriété rue Mandeville, Troisième District.

Succession de M. et Madame Charles Piepenbring.

No 24,517—Division A—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR JAS. P. GUINAULT, Encanteur—Bureau encoignure Bienville et Passage de la Bourse.—SAMEDI 1er décembre 1888 il sera vendu à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles No 72 et 74, en vertu d'un ordre de vente signé le 23 octobre 1888 par l'Honorable Fred. D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B siégeant à la place de l'Honorable Thomas C. W. Ellis, juge de la dite Cour Division A, maintenant en congé, la propriété suivante, savoir:

Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui en dépendent situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Mandeville, Espagne, Lavéret Victoire maintenant Decatur désigné par la lettre B d'après un plan dressé par J. A. D'Hémécourt annexé à un acte passé devant Pierre Coudrain alors notaire en cette ville le 7 mai 1857 lequel dit lot de terre mesure conformément au dit plan 18 pieds 11 pouces de face à la rue Mandeville sur une profondeur de 63 pieds 11 pouces 3 lignes.

Conditions—comptant. L'acquéreur assumera en sus du prix d'adjudication les taxes pour l'année 1888.

Acte de vente pardevant Omer Villeré notaire. Un dépôt de 10 0/0 sera requis comptant sur le prix de l'adjudication.
24 oct—nov 3 10 17 24—déc 1

PAR MACON, PAUL & ROBINSON.

PROPRIETÉS DE CHOIX Dans le Premier District.

Cette belle propriété de valeur rue Gravier, connue comme le "Senate Stables".

Un emplacement de choix et résidence, coin des rues Commune et Derbigny.

Terrain de valeur au coin des rues Derbigny et Palmyre.

Deux terrains avec maison en bois, coin des rues Gravier et Miro.

Succession de William Hart.

No 24,229—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans—Division —.

PAR MACON, PAUL & ROBINSON—ALBERT PAUL, encanteur—Bureau No 10 rue Carondelet—SAMEDI, 17 novembre 1888 à midi, à la Bourse des Encanteurs, Nos 74 rue St. Charles, en vertu et conformément à un ordre de l'honorable — A. Monroe juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 13 octobre 1888, il sera vendu à l'encan—

1° Cette belle portion de terre de valeur dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Gravier, Commune, Remparts et Dryades, désigné par le No 3 et mesure 48 pieds 6 pouces de face à la rue Gravier sur une profondeur de 108 pieds 4 pouces et 1 ligne sur le côté près de la rue Dryades, et 76 pieds 3 pouces et 4 lignes sur le côté vers la rue des Remparts, qui le divise du lot No 2, puis sur une ligne à angle droit, s'étendant vers la rue Dryades 24 pieds 1 pouce, puis sur un angle droit vers la rue Commune trente-un pieds 9 pouces et 23 pieds 8 pouces et 4 lignes sur la ligne du fond.

Les améliorations consistent en une grande bâtisse bien bâtie en briques avec deux étages subdivisée au rez-de-chaussée en une écurie et entrepôt de voitures et maison de fourrage au premier étage. Le local est occupé par Bat Galvin et connu comme "The Senate Stables", loué à $40 par mois.

2° Deux certains lots de terre, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Commune, Derbigny, Claiborne et Palmyre et désignés par les Nos 13 et 14, mesurant chacun 25 pieds 4 pouces et 7 lignes de face à la rue Commune sur les profondeurs suivantes: Le lot No 13 a une profondeur de 98 pieds 6 pouces et 7 lignes sur le côté près du lot No 14 et 102 pieds 1 pouce et 2 lignes de profondeur et de face sur la rue Derbigny et forme l'encoignure et le lot No 14 a une profondeur de 98 pieds 6 pouces et 7 lignes sur un côté et 94 pieds 5 lignes sur l'autre côté.

Les améliorations consistent en une grande et bonne maison en bois à deux étages avec deux corps de logis, formant l'encoignure des rues Commune et Derbigny, et occupée comme grocerie par le marchand en vogue A. V. Kennedy. L'étage supérieur est bien subdivisé et occupé comme résidence. Aussi la maison en bois à deux étages qui y touche, cuve, hangar, etc., également la maison à un étage immédiatement derrière la susdite propriété. Le tout loué à $60 par mois.

3° Le terrain de valeur formant l'encoignure des rues Palmyre et Derbigny, dans l'îlet borné par les rues Claiborne et Commune, désigné par le No 12 et mesurant 25 pieds de face à la rue Palmyre sur une profondeur et de face à la rue Derbigny de 64 pieds. Un bon emplacement pour résidence ou maison d'affaires et près du marché Claiborne, église, etc.

4° Deux terrains spacieux avec une grande bâtisse en bois qui s'y trouve, formant l'encoignure des rues Gravier et Miro, dans l'îlet borné par les rues Perdido et Tonti, désignés comme lots Nos 28 et 29. Le lot No 28 mesure 27 pieds 6 pouces et 1 ligne de face à la rue Gravier sur 130 pieds de profondeur. Le lot No 29 forme l'encoignure et mesure 27 pieds 6 pouces et 2 lignes de face à la rue Gravier sur une profondeur de 130 pieds sur la rue Miro. Loué $6 par mois.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste en billets d'acquéreur à un et deux ans de crédit avec intérêt à 8 pour cent par an, garantis par hypothèque et privilège de vendeur, ensemble avec toutes les clauses usuelles d'assurance, honoraires d'avocats, etc. Les acquéreurs assumeront le paiement des taxes dues et exigibles en 1888.

Actes de vente aux frais des acquéreurs pardevant B. Rouen, notaire. Un dépôt de 10 pour cent sera requis au moment de la vente.
10 oct—16, 27 nov 3, 10, 17.

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession d'Alfred Homes Steward.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 16 rue Bourbon—En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "E", No 25,953, signé le 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan, SAMEDI, 8 décembre 1888, à 2 heures P. M. à la Bourse des Encanteurs, Nos 72 et 74 rue St-Charles, la propriété ci-après décrite, à savoir: Deux certains morceaux de terre, ayant plus ou moins 161 acres, situés dans le township No 9, dans le district des terres S. O. de la Louisiane, amplement décrits dans les Patentes d'Etat No 1908 et 1972 en date du 14 juillet et 22 novembre 1874, qui seront lues au moment de la vente.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant W. H. Seymour, notaire, aux frais de l'acquéreur.
B. ONORATO, Encanteur.
7 nov—7, 10, 17, 24—déc 1, 8.

THE NEW-ORLEANS BEE,

L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

A Daily Newspaper, established on the 1st of September, 1827, and universally known throughout Louisiana and the neighboring States. The "Bee" is now published exclusively in French, and is the acknowledged organ of the Franco-American population. A very valuable family paper and specially recommended to those of our American readers, ladies and gentlemen, who wish to enhance their knowledge of the French language.

Subscription Terms:

By Mail—Payable in advance, postage prepaid.

Per annum, $12; six months, $6; three months, $3; one month, $1.

Weekly (8 double pages) published Saturday Morning.

Per annum, $3; six months, $1.50; three months, 75 cents.

VENTES A L'ENCAN.

PAR HOEY & O'CONNOR.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vacherie et Effets mobiliers à l'encan.

Succession de Er. Gray Willett.

VENDREDI, 16 novembre 1888, à 11 heures du matin, sur les lieux au coin des rues Bienville et Gayoso en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée et portant le No 24,260, il sera vendu à l'encan—

Le contenu d'une vacherie, comprenant en partie 11 vaches, 2 chevaux, wagons, ferblancs, etc., et des meubles de ménage et des effets mobiliers, selon un inventaire enregistré à la Cour.
Condition—Comptant sur livraison.
NICOLAS J. HOEY, encanteur.
6 nov—6, 10, 11 16

Cottage rue Rochebiave,

à l'encan.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

Un lot de terre avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Rochebiave, Dorgenois, Hôpital et Barracks, le lot mesure 18 pieds 3 pouces 4 lignes rue Rochebiave 18 pieds 2 pouces 5 lignes sur la ligne du fond, sur une profondeur de 46 pieds 8 pouces et 2 lignes sur la ligne vers la rue Hôpital et 46 pieds 10 pouces 1 ligne sur la ligne vers la rue Barracks. Les améliorations consistent d'un cottage **avec trois chambres, loué à $6 par mois.**

Conditions—Comptant. Toutes les taxes sont payées.

Acte de vente pardevant John Bendernagel, notaire, aux frais de l'acquéreur.
13 nov—13 au 17.

La somptueuse maison de résidence s'élevant sur un vaste terrain,

Rue Dumaine, 389, au coin de la rue Prieur.

A l'enchère publique. A crédit.

SAMEDI, 17 Novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'enchère—

La belle maison de résidence No 339 rue Dumaine, au coin de la rue Prieur. Le terrain mesure 75 pieds de façade rue Dumaine, sur 129 pieds 5 pouces et 1 ligne de profondeur et de façade rue Prieur.

La maison contient de grands corridors, de spacieux salons doubles, une très grande bibliothèque et salle à manger, cuisine, chambre à laver et un corridor pour les domestiques, office et caves au premier étage, quatre belles chambres à coucher, principales, un cabinet de toilette, cinq chambres à coucher moins grandes que les autres chambre à bain, chambre pour étendre le linge, etc. Il y a un magnifique espace (lawn) de beaux arbres donnant de l'ombrage, toutes les allées pavées en Schillinger, hydrant et autres commodités. Le confort et l'élégance de cette très belle demeure doivent être vus pour être appréciés de ceux qui recherchent une demeure parfaite dans un charmant voisinage. Les encanteurs donneront des cartes autorisant à visiter la propriété.

2° **Le grand morceau de terre** contigu au terrain précédemment décrit et mesurant 151 pieds de façade rue Prieur, sur 151 pieds 4 pouces de profondeur d'un côté et 120 1/2 de l'autre côté. Un jardin y est tracé au milieu duquel sont des allées en Schillinger, arbustes, etc. Un magnifique site sur lequel on pourrait bâtir une ou plusieurs maisons.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans avec 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, ainsi qu'un dépôt de 10 pour cent au moment de l'adjudication.

Les actes de vente pardevant Charles T. Soniat aux frais de l'acquéreur.
10 nov—10 11 17
HOEY & O'CONNOR, Encanteurs.

Maison de résidence de choix pour famille.

No 213 Chemin du Bayou.

Entre les rues Tremé et Marais
A l'encan—A crédit.

SAMEDI 17 novembre, 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, il sera vendu à l'encan—

La maison très agréable 213 Chemin du Bayou, côté Nord, entre les rues Treme et Marais, il y a corridors, huit spacieux appartements, grande cour et allée dont une rue Treme dans un quartier respectable et agréable. Comme placement d'argent ou pour l'habiter, il mal[illegible] son est séduisante.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, le reste à 1 et 2 ans de crédit pour des billets portant 7 pour cent d'intérêt par an et toutes les clauses usuelles de sécurité, dépôt de 10 pour cent au moment de la vente.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur pardevant Marcel T. Ducros notaire
HOEY & O'CONNOR, encanteurs
10 nov—10 11 17

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété avec jardin et laiterie.

Succession de Er. Gray Willett.

No 24,260—Cour Civile de District, paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau, No. 11 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs en vertu d'un décret de l'Honorable Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, daté du 5 novembre 1888, il sera vendu à l'encan la propriété ci-après décrite, savoir—

Cinq terrains avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent dans le second district de cette ville carré d'îlet borné par les rues Bienville, Conti, Dupre et Gayoso, désignés comme les terrains de 8 à 12.

Les terrains de 8 à 11 mesurant 25 pieds 9 pouces et 2 lignes de façade rue Bienville, sur 111 pieds, 4 pouces et 7 lignes de profondeur. Le No 11 formant le coin des rues Bienville et Gayoso. Le terrain No 12 mesure 29 pieds de façade rue Gayoso sur 141 pieds, 8 pouces et 7 lignes de profondeur.

Les améliorations comprennent une bâtisse en bois à un étage avec cuisine, écurie, etc., portant le No 605 rue Bienville.

Conditions—Comptant; 10 pour cent payés au moment de la vente.

Les actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Fred. Zengel, notaire.
8 nov—8 17 24 déc 1 8

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de John Ulrich.

No 24,779—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—Nicholas J. Hoey, encanteur—Bureau No 17 rue Carondelet—SAMEDI 1er décembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs rue St Charles en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 13 septembre 1888 il sera vendu à l'encan, la propriété décrite ci-après, à savoir—

Le cottage en bois à un étage No 46 rue Amelia dans le sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Amelia, Peniston, Live Oak et Laurel. Le dit terrain désigné comme le No 20 et mesure 30 pieds de face à la rue Amelia sur 116 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions de la vente.—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur et la balance à un crédit de un et deux ans représentée par des billets de l'acquéreur tirés par lui à son ordre et endossés par lui, datés le jour de la vente et portant 8 pour cent d'intérêt par an de la date jusqu'à paiement, les dits billets seront garantis par hypothèque et lien du vendeur sur la propriété vendue, la propriété devra être assurée pour toute sa valeur par l'acquéreur, et la police d'assurance transférée aux détenteurs des dits billets comme sécurité additionnelle. L'acquéreur assumera au-dessus de son adjudication, toutes les taxes de l'année 1888 et pour se libérer dans l'acte de vente en cas de procédures légales pour forcer le paiement des dits billets et payer une somme additionnelle égale à cinq pour cent sur le montant en litige comme frais d'avocat—l'acte de vente devra renfermer la clause de non aliénande et hypothèque spéciale et toutes les autres clauses de garantie.

Acte de vente aux frais de l'acquéreur, pardevant Marcel T. Ducros, Esq., notaire.
Oct 30—nov 10, 17, 24—déc 1.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Terres et intérêt dans des terres dans les paroisses Livingston et Ascension.

Succession de Milton B. Muney.

No 22,729—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur, Bureau No 17 rue Carondelet N. O.—SAMEDI, 24 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, rue St-Charles, en vertu de deux ordres de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté le 9me et le 8me jour d'octobre 1888, il sera vendu à l'encan, les propriétés décrites ci-dessous, à savoir:

1° W 1/2 du N. E 1/4 de Sec. 23 T. 9. S. R. 4 E.—80 acres
S 1/2 de Sec. 31. T. 9. S. R. 4 E—151.68 acres.
Sect. 36. T. 9. S. R. 4. E—647.54 acres.
S. W. 1/4. Sect. 25. T. 9. S. R. 4 E. S 1/2 Sect 26 T. 9. S. R. 4 E—484.40 acres.
Lots 3 & 4 dans la Sect. 11. T. 9. S. R. 4 E—116 83 acres.
Lots 1, 3, 4, 5 Sect. 32 T. 8. R. 4. E—64 acres.

2° Une moitié d'intérêt idivise dans Lots 3 et 4 dans la Sect. 10, T. 9. S. R. 4. E—Est 1/2 de S. O. 1/4. Sect. 10. T. 9. S. R. 4 E.—166 01 acres N. O. 1/4 de N. O. 1/4 et N. O. 1/4 de S. O. 1/4. Sect. 17. T. 9 S. R. 4 E. N. 1/2 de S. E. 1/4 et O. 1/2 de N. O. 1/4 et N. E. 1/4 de N. E. 1/4 de Sect. 18. T. 9. S. R. 4. E—277.98 acres. E. 1/2 Sect. 15. T. 9. S. R. 4. E, contenant une quantité inconnue moindre que 120 08 acres.

Sur lesquels est située la scierie "Hard Times", et autres améliorations formant partie de celle-ci, actuellement louées à bail et vendues sujette aux termes du dit bail.

Conditions de la vente—Comptant un dépôt de 10 pour cent qui sera fait au moment de la vente.

Actes de vente aux frais de l'acquéreur pardevant P. L. Fourchy, Esq., notaire public.
oct23—23—nov3 10 17 24

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété améliorée et inoccupée.

Succession de Patrick Murphy.

No 25,017.—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

PAR HOEY & O'CONNOR.—NICHOLAS J. HOEY, Encanteur.—Bureau, No 17 rue Carondelet—SAMEDI, 17 novembre 1888, à midi, à la Bourse des Encanteurs, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans daté du 12 octobre 1888, il sera vendu à l'enchère publique les propriétés ci-dessous décrites, à savoir:

1° Le cottage connu sous le No 231, rue Magnolia dans le Premier District de cette ville et compris entre les rues Magnolia, Locust, Erato et Thalia; le lot est désigné comme No 6, et mesure 32 pieds de face à la rue Magnolia, sur 126 pieds 7 pouces et 2 lignes de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Cinq lots de terre dans le même district, dans l'îlet compris entre les rues Erato, Thalia, Miro et Tonti, désignés comme lots Nos 1 à 5 se touchant, et faisant face à la rue Erato par 304 pieds et 4 lignes, 125 pieds 9 pouces et 3 lignes rue Miro, et 29 pieds 7 pouces et 5 lignes rue Tonti.

Conditions—Un tiers ou plus comptant, au gré de l'acquéreur; la balance à un crédit de un et deux ans, avec 8 0/0 d'intérêt par an, et toutes les clauses usuelles. Un dépôt de 10 0/0 sera requis au moment de la vente.

Actes de vente aux frais des acquéreurs, pardevant Benjamin Ory, Esq., notaire.
14 oct—14 20 27—nov 3 10 17

VENTES A L'ENCAN

PAR SPEAR & ESCOFFIER.

PLACEMENT DE CHOIX DANS DES PROPRIÉTÉS DU DEUXIÈME DISTRICT.

Nos. 302 et 302 1/2 rue Dumaine, entre les rues Roman et Derbigny—Double corps de logis élégant en bois.

No 328 rue Dumaine, entre Prieur et Roman, grand terrain avec cottage retiré de la rue.

Nos. 344 et 344 1/2, 346 et 346 1/2 et 348 et 348 1/2 rue Dumaine, entre les rues Johnson et Prieur—Trois cottages élégants et presque neufs.

No 330 rue Dumaine, cottage élégant, élevé et presque neuf.

Succession de Julia Conway, veuve décédée de E. M. Ritter.

No 25,040—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER. — Placide J. Spear, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 15 décembre 1888, à midi, il sera vendu à l'encan, à la Bourse des Encanteurs, Nos. 72 et 74 rue St. Charles, entre Gravier et Commercial Place, en vertu de et conformément à un ordre de l'Hon. Fred. D. King juge de la Cour Civile pour la paroisse d'Orléans Division B, siégeant à la place de l'Hon. Thos. C. W. Ellis juge de la dite Cour, Division A actuellement en congé, daté le 30 octobre 1888, pour compte de la dite succession, la propriété de valeur décrite ci-après, à savoir—

1° **Un lot de terre ensemble** avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient dans le deuxième district de cette ville, désigné par le No 4, dans l'îlet borné par les rues **Dumaine, Ste-Anne, Derbigny** et **Roman** sur un plan dressé par — Castaing et mesurant en mesure américaine **32 pieds 1 pouce 2 lignes** de face à la rue **Dumaine** sur 128 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Les améliorations comprennent **un double corps de logis élégant en bois recouvert en ardoises** connue par les numéros municipaux 302 et 302 1/2 rue **Dumaine** ayant salon trois chambres à coucher, cuisine attenant à la bâtisse principale avec une chambre, citerne, lieux d'aisance, hangar pour laver, cabane à charbon et à bois à chaque corps de logis. Loué à raison de quatorze **piastres par mois chaque corps de logis.**

2° Un lot de terre **ensemble avec les bâtisses** et améliorations qui s'y trouvent et tout ce qui y appartient, situé dans le deuxième district de cette ville désigné par la lettre C dans l'îlet borné par les rues **Dumaine, Roman, Ste-Anne et Prieur**, sur une esquisse annexée à un acte dans le bureau de feu F. J. Dreyfous esq., notaire, lequel lot mesure plus ou moins, 54 pieds 3 pouces et 5 lignes de face à la rue Dumaine sur une profondeur de 201 pieds 2 pouces et 6 lignes sur le côté le plus rapproché de la rue Roman et 199 pieds 2 pouces et 2 lignes sur le côté qui touche à la rue Prieur. Les améliorations comprennent un cottage en bois à un étage recouvert en ardoises, retiré de la rue, avant deux chambres deux cabinets dans la bâtisse principale, galerie devant, cuisine bâtisse avec deux chambres, hangar, pigeonnier, lieux d'aisance, grand puits, magnolias et plaqueminiers, citerne, etc., désigné par le numéro municipal 328 rue Dumaine.

3° Quatre lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans le Deuxième District de cette ville, désignés par les lettres A, B, C et D dans l'îlet borné par les rues **Dumaine, Prieur, Johnson et Ste-Anne**, sur une esquisse de E. Pilie datée le 9 octobre 1888, annexée à l'inventaire de cette succession pris par F. J. Dreyfous, notaire, le 10 octobre 1888; d'après la dite esquisse les dits lots mesurent, à savoir: Lot A, trente deux pieds onze pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur; lot B et C mesurent chaque trente-trois pieds trois pouces et quatre lignes de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur; et le lot D vingt trois pieds neuf pouces de face à la rue Dumaine sur cent dix pieds de profondeur.

Les améliorations sur les lots A, B et C comprennent trois corps de logis doubles, élégants, en bois et à un étage, recouverts en ardoises, connus par les numéros municipaux 344 1/2, 346 et 346 1/2 et 348 et 348 1/2 rue Dumaine, ayant des salons, chambres, cuisines attenante à la bâtisse principale, ayant une chambre, citerne, lieux d'aisance, et à chaque corps de logis—Loués à raison de $14 par mois chaque corps de logis.

Les améliorations sur le lot D comprennent **un cottage élégant**, élevé, recouvert en ardoises, connu par le numéro municipal No 330 rue Dumaine ayant salon et **salle à manger**, deux grandes chambres à coucher, **cabinet**, **gaz partout**, cuisine attenante à la bâtisse principale, avant une chambre, hangar pour le charbon et le bois, lieux d'aisance, citerne, etc.—Loué à raison de $19 par mois.

Termes et conditions.—Un tiers ou plus comptant à l'option des acquéreurs, la balance à un crédit de un et deux ans en billets des acquéreurs garantis par hypothèque et lien du vendeur portant 8 pour cent d'intérêt **par an de la date** jusqu'à paiement.

Les actes de vente seront passés pardevant F. J. Dreyfous notaire aux frais des acquéreurs et renfermeront les clauses de garantie usuelles et droit de transfert d'assurance, 5 pour cent frais d'avocat en cas de procédures, etc.

Le tout sera vendu libre de taxes jusqu'à la date de la vente. Pour plus amples détails voir les plans d'Edgar Pilie, voyer, daté le 10 novembre 1888, qui sont exposés à la Bourse. On peut visiter la propriété **n'importe quel moment** avant la vente.
10nov—10,17,24—1 8,15déc

Machine, Patente des Etats-Unis, &c.

Par ordre des Commissaires chargés de liquider les affaires du ARABIAN DISINFECTANT CO.

PAR SPEAR & ESCOFFIER Placide J. Spear, encanteur, bureau No 3 1/2 rue Carondelet—MARDI 20 novembre 1888 à 11 heures a. m., il sera vendu au No 31 rue Bienville, près de la rue Chartres,

Une bouilloire avec force de huit chevaux et stock.

Une pompe pour alimenter à vapeur pour bouilloire.

Une machine orizontale avec force de six chevaux.

Une pompe à vapeur Niagara No 3.

Un line shafting, 20 pieds x 1 15/16, trois mixers avec cog wheel gearing shaft mixer 1 15/16 trois star; 4 stop motion clutches one pulley 24 x 5 en quatre 1 15/16 boites pour tire des jeux de cylindres, environ 200 pieds de tuyaux de 3/4 à 1 1/2 pouce, valves, stop cocks assortis, pompe à bras, trois réservoirs en fer 4 x 8 x 3—5 x 5 x 3 1/2, 1/4 pouce, trois citernes 7 x 8, un réservoir en bois 5x8, et autres machines trop long à énumérer.

Aussi

Le stock du Arabian Disinfectant (Désinfectant Arabe) en barils, caisses, cans et barils vides.

Aussi

La Patente des Etats-Unis No 301,036 donnant le droit de fabriquer et vendre le désinfectant.
Conditions—Comptant
9 nov—9, 14, 18, 19, 20.

COTTAGE,

No 29 rue Miro, entre Gasquet et Palmyre.

Succession de Wm M. Miller.

No 22,950—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR SPEAR & ESCOFFIER—PLACIDE J. SPEAR, encanteur—Bureau No 3 1/2 rue Carondelet—SAMEDI, 8 décembre 1888, à midi, il sera vendu à la Bourse des Encanteurs Nos 72 et 74 rue St-Charles entre Gravier et Commercial Place, en vertu d'un ordre de l'Hon. N. H. Rightor, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, en date du 31 octobre 1888 pour compte de la dite succession—

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de cette ville, dans l'îlet No 551, borné par les rues Miro, Gasquet, Tonti et Palmyre, et désigné par le No 25 sur un plan tiré par F. N. Tourné en date du 21 novembre 1871, et déposé en l'étude de Amédée Ducatel, notaire, comme plan No 41 du livre de plan No 7. Le dit lot de terre mesure 27 pieds de face à la rue Miro, sur 162 pieds 6 pouces de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent en un cottage, retiré sur la rue, avec deux chambres et un cabinet, galerie sur le côté, citerne, lieux d'aisance, etc., connu sous le No municipal No 29 rue Miro.
Conditions—Comptant.
Acte de vente pardevant Alphonse Philipe, notaire, aux frais de l'acquéreur.
3 nov—3 10 17, 24—déc 1 8

Etat de Situation Trimestriel

—DE LA—

Banque des Citoyens

De la Louisiane,

DÉPARTEMENT DE BANQUE,

A la clôture des affaires, le 31 octobre 1888.

ACTIF.

Effets immobiliers	$197,135 49	
Bons et actions	61,488 64	
Dette en suspens	59,017 90	
Prêts et escomptes	164,960 69	
Dépenses	4,019 46	$486,652 18
Prêts sur demande	20,172 74	
Change	26,018 66	
Monnaie courante et chèques sur des banques locales	126,779 36	172 970 76
		$659,622 94

PASSIF.

Fonds capital	$380,200 00	
Profits indivis	19,573 02	$399,773 02
Dividendes non payés	303 00	
Dû à des banques et des banquiers	32,363 35	
Dû aux déposants	227,183 57	259,849 92
		$659,622 94

Je jure solennellement, que l'exposé qui précède est exact selon ma connaissance et ma croyance.
JAS. J. TARLETON, Caissier.

ETAT DE LA LOUISIANE } Paroisse d'Orléans. }
Fait sous serment pardevant moi, ce 31me jour d'octobre 1888
EDGAR GRIMA, Notaire.
1er nov—1f

Liste des lettres étrangères restant à la poste de la Nlle Orléans pendant la semaine écoulée le 11 novembre 1888.

LISTE DE DAMES.

Madame P Thomas — Mlle Marie Giret

LISTE DES HOMMES.

M. Corvaio (courtier de navire) — Mons. Jacques Bordes, Paulin Jean Baptiste

G. W. NOTT, Maître de Poste.

L'Abeille de la [illegible]
Bureaux : No [illegible]
NOUVELLE[illegible]
VENDREDI, 16 N[illegible]

VAPE[illegible]

COMPAGNIE [illegible]

TRANSAT[illegible]

Entre New York [illegible]

[illegible] LA GASCOGNE [illegible] LA BOURGOGNE [illegible] LA CHAMPAGNE [illegible]

Compagnie G[illegible]

LIGNE [illegible]

POUR NEW YORK

KNICKERBOCKER [illegible] LOUISIANA, Le steamer [illegible]

ASSURANCE [illegible]

MANDEVILLE [illegible] LES SOURCES [illegible]

Le Steamer N[illegible]

EXCURSION [illegible]

CHEMINS [illegible]

LOUISVILLE, N[illegible]

TEXAS R[illegible]

MISSISSIPPI VA[illegible]

BASILE [illegible]

FACTEUR [illegible]

84 Rue R[illegible]

Pianos GAVE[illegible]

FEUIL[illegible]

No 30.

LES DRAMES [illegible]

COMTESS[illegible]

PAR EMILE [illegible]

LA COURON[illegible]